





phytosanitaire complètement. Retirer les buses, les pastilles et les filtres et les nettoyer avec le produit nettoyant puis les rincer à l'eau claire, remonter le tout. Remplir à nouveau le pulvérisateur avec de l'eau claire et le vidanger.  
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.



### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

## Toxicologie

### Classement du mélange CLP

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale  
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation ou tout autre produit contenant du méso-sulfuron-méthyl sur céréales d'hiver en automne plus d'une fois tous les 2 ans.

SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée en bordure des points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres.

SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

#### Délai de rentrée

24 heures après traitement.

#### Substance classée sensibilisante

Contient Ethoxylat d'alcool gras - alkyléther. Peut produire une réaction allergique.

#### Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## Information santé

### Premiers secours

**Conseils généraux** S'éloigner de la zone

dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**Ingestion** Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

## Transport et Stockage

**Point gélif** : 0°C

**Température maximum** : 30°C

**N°ONU** : 3082

## Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement

## Tableau des usages et doses autorisées

Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Triticale	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.5l/ha	1 trait./campagne stade BBCH 13 à BBCH	BBCH 29	1a, 1b, 4a, 5a



Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
			29		
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.5l/ha	1 trait./campagne stade BBCH 13 à BBCH 29	BBCH 29	1a, 1b, 4a, 5a

Application entre les stades BBCH 13 et 29 à raison d'un maximum d'applications de :- 1 application tous les 2 ans pour les traitements à l'automne- 1 application par an pour les traitements en sortie d'hiver/printemps.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

:<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

**Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.**

**Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.**

#### 1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée en bordure des points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres.

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

#### 4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

#### 5. Eaux souterraines

5a. . Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du mésosulfuron-méthyl sur céréales d'hiver en automne plus d'une fois tous les 2 ans.

### Champ d'activité

Très sensibles : >95%	Sensibles : de 85 à 94%	Moyennement sensibles : 70 à 84%	Peu sensibles : < 70%
<b>Agrostide jouet du vent</b> <b>Paturin annuel</b> <b>Vulpin</b> <b>Alchémille des champs</b> <b>Coquelicot</b> <b>Matricaire</b> <b>Myosotis</b> <b>Pensées</b> <b>Picride vipérine</b> <b>Ravenelle</b> <b>Renouée liseron</b> <b>Renouée des oiseaux</b> <b>Repousses de colza</b> <b>Sanve</b> <b>Stellaire</b>	<b>Ray-grass</b> <b>Gaillet gratteron</b> <b>Lamier pourpre</b> <b>Véronique de Perse</b> <b>Véronique agreste</b>	<b>Véronique à feuille de lierre</b>	<b>Géranium disséqué</b> <b>Géranium à tiges grêles</b> <b>Géranium colombin</b>

### Traitement

#### Dose(s) préconisée(s)

OTHELLO peut être appliqué seul ou en mélange avec de l'huile type ACTIROB® B

- rincer soigneusement le pulvérisateur avant et après utilisation.

-Sur Agrostide jouet du vent, Pâturin annuel, Pâturin commun : OTHELLO : 1,2 L/ha + Actirob B 1 L/ha

-Sur vulpin: OTHELLO : 1,2 L/ha à 1,5 L/ha + actirob B 1L/ha selon la situation de la parcelle

-Sur Ray-grass, Avoine à chapelets (parties aériennes), Brome mou, Folle avoine, Phalaris : OTHELLO : 1.5 L/ha + Actirob B 1 L /ha

L'ajout d'huile permet d'améliorer et de régulariser les efficacités, en particulier en présence de graminées.

Il est porté à l'attention des utilisateurs que l'ajout d'huile peut entraîner des marquages de phytotoxicité, en particulier en conditions d'amplitudes thermiques (marquages par brûlures passagères sur feuilles ).

#### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

OTHELLO est utilisable du stade 3 feuilles à fin tallage de la céréale , soit de l'automne jusqu'en sortie d'hiver.

Ne pas appliquer plus d'une fois par campagne OTHELLO ou tout autre produit antigraminées contenant du mésosulfuron-méthyl ou du iodosulfuron-méthyl-sodium.

L'efficacité et la rapidité d'action sont favorisées par des applications précoces sur des adventices jeunes (Graminées de 3F à Fin tallage et Dicots de cotylédons à 4-6F) en conditions poussantes. Il est conseillé de traiter à partir de 5°C, avec une hygrométrie supérieure à 60%. Appliquer l'association OTHELLO + huile, sur des céréales en bon état végétatif.



Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### Programme de traitement

Dans le cadre de la gestion des adventices des céréales à paille, l'utilisation des inhibiteurs d'ALS antigaminées (flupyrsulfuron, iodosulfuron, mésosulfuron, propoxycarbazone, sulfosulfuron, pyroxsulame...) doit être limitée à 1 seule application par campagne, exception faite du contrôle des bromes, seuls ou associés à une autre graminée, où une double application est possible, à moins de 3 semaines d'intervalle avec des spécialités à base :

- soit de propoxycarbazone (double application à demi dose chacune),
- soit de sulfosulfuron (double application à demi dose chacune),
- soit de pyroxsulame (double application à demi dose chacune),
- soit de toute nouvelle substance active herbicide antigaminées inhibiteur d'ALS présentant une efficacité comparable sur le brome (double application à demi dose chacune)
- soit d'une association d'inhibiteurs d'ALS suivie de propoxycarbazone ou de sulfosulfuron ou de pyroxsulame ou de toute nouvelle substance active herbicide antigaminées inhibiteur d'ALS présentant une efficacité comparable sur le brome.

### Classification HRAC

12 - Absorption jeunes tissus + contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle et les racines superficielles.

2 - Action systémique avec inhibition de l'acétolactase synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

### Application (matériel, pression)

La pulvérisation doit atteindre les adventices à détruire. Utiliser de préférence des buses à jets pinceaux et pulvériser à une pression inférieure à 3 kg/cm<sup>2</sup>. Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit. Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage. Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

### Conditions du milieu

Dans certaines situations (fortes pluies avant traitement, forts écarts thermiques : > 15°C ou période de gel intense avant ou après traitement), des symptômes de décoloration et parfois de tassement ont été mentionnés, sans conséquence sur le rendement.

### Après traitement

#### Cultures suivantes dans la rotation

Après une céréale désherbée avec OTHELLO avec ou sans huile pendant la période de post levée d'automne, il est possible d'implanter dans le cadre de la rotation :

- avec ou sans labour : blé tendre d'hiver, blé tendre de printemps, blé dur d'hiver, blé dur de printemps, orge d'hiver, orge de printemps, triticale, seigle, ray-grass italien, colza\* (semis à partir de la dernière semaine d'août), pois protéagineux de printemps, maïs, tournesol, betterave, pomme de terre, soja.

- avec labour : luzerne (semis à partir du mois d'août).

Après une céréale désherbée avec OTHELLO avec ou sans huile pendant la période de sortie d'hiver, il est possible d'implanter dans le cadre de la rotation :

- avec ou sans labour : blé tendre d'hiver, blé tendre de printemps, blé dur d'hiver, blé dur de printemps, orge d'hiver, orge de printemps, triticale, ray-grass italien, colza d'hiver (semis à partir de la dernière semaine d'août) pois protéagineux de printemps, maïs, tournesol, betterave, pomme de terre, soja.

- avec labour : luzerne (semis à partir du mois d'août).

\*Colza : cas particulier année sèche.

En cas de pluviométrie \*\* inférieure à la moyenne de la pluviométrie des 15 dernières années pour la même période calendaire (comprise entre la date de traitement herbicide sur céréales avec OTHELLO et la date de semis du colza (lequel devra être réalisé à partir de la dernière semaine de mois d'août)), la pratique d'un labour profond (au moins 20 cm) est obligatoire.

\*\* pluviométrie relevée sur poste météorologique METEO France le plus proche du lieu d'implantation de la culture de colza.

Cultures intermédiaires (CIPAN) :

- après un traitement d'automne : moutarde, radis, phacélie, sarrasin et seigle sont possibles avec ou sans labour pour des semis à partir du 10 août

-Après un traitement sortie d'hiver avant le 31 Mars avec OTHELLO , il est possible d'implanter, avec ou sans labour, et avec un semis de la culture intermédiaire à partir du 10 Aout, les cultures intermédiaires ci après : avoine de printemps, caméline, moha, moutarde, nyger, phacélie, radis, vesce.

La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci dessus reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

### Cultures de remplacement

En cas d'accident nécessitant le remplacement de la céréale désherbée avec OTHELLO, avec ou sans huile, pendant la période d'automne , il est possible de semer les cultures ci-dessous :

- cultures seulement possibles avec ou sans labour, et en respectant un délai minimal de 3 mois après l'application : blé tendre de printemps, blé dur de printemps, orge de printemps.

- cultures seulement possibles avec labour, et en respectant un délai minimal de 5 mois après l'application de OTHELLO : maïs, sorgho.

- cultures non possibles : luzerne, betterave, tournesol, pomme de terre, ray-grass, soja, lin de printemps, colza de printemps, avoine.

Après une application de sortie d'hiver, seule est possible une culture de maïs après un labour et en respectant un délai de 75 jours entre le semis du maïs et le traitement OTHELLO. Cependant un marquage passager peut être observé.

La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci dessus reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

### Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂÎNÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
BOTTES certifiées EN 13 832-3						

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

\*\*En cas de contact avec la culture traitée.



## Mentions légales

Othello® 50 g/l diflufenicanil 7.5 g/l mesosulfuron-methyl 2.5 g/l iodosulfuron-méthyl-sodium 22.5 g/l méfenpyr-diéthyl AMM n°2140152 Détenteur d'homologation : Bayer SAS ® Marque déposée Bayer

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ☐ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ☐ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



☐ ☐ ☐ Attention ☐ ☐ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ☐ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Février 2022 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)



**Bayer Service Infos**

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

**Bayer S.A.S.**  
Division Crop Science / Crop Protection  
16 rue Jean-Marie Leclair  
CS 90106  
69266 Lyon Cedex 09  
France  
[www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)